



# Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2020-2021 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

AAFC no. : 13089F

**ISSN : 2561-2883**

Catalogue no. : A1-35F-PDF

## Table des matières

[Section 1 : Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable](#)

[Section 2 : Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable](#)

[Section 3 : Le développement durable à Agriculture et Agroalimentaire Canada](#)

[Section 4 : Rapport sur l'intégration du développement durable](#)

Le présent rapport d'étape appuie l'engagement énoncé dans la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement. Il contribue également à dégager une perspective pangouvernementale intégrée des activités favorisant la durabilité de l'environnement.

Les renseignements ministériels fournis dans le présent rapport prennent en compte l'information préparée antérieurement conformément à la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de 2020 à 2023.

## **1. Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable**

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2019 à 2022](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Conformément à l'objectif de la loi, qui consiste à présenter le cadre juridique d'élaboration et de mise en œuvre d'une SFDD qui rendra le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Agriculture et Agroalimentaire Canada a préparé le présent rapport pour faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa SMDD.

## **2. Le développement durable à Agriculture et Agroalimentaire Canada**

La SMDD d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de 2020 à 2023 décrit les mesures que ce ministère a prises pour atteindre les objectifs suivants :

- Écologisation du gouvernement
- Mesures relatives aux changements climatiques
- Alimentation durable

Le présent rapport fait état des résultats obtenus à ce jour concernant les mesures prises par le Ministère pour atteindre ces objectifs. Les rapports des années précédentes sont publiés sur le site Web d'[Agriculture et Agroalimentaire Canada](#).

### 3. Rendement ministériel par objectif de la Stratégie fédérale de développement durable

Les tableaux suivants fournissent de l'information sur le rendement des mesures ministérielles à l'appui des objectifs de la SFDD énumérés à la section 2.

#### Contexte : Écologisation du gouvernement

Le gouvernement fédéral s'est engagé à devenir un chef de file en matière de changements climatiques et prend des mesures pour faire sa part tout en contribuant au grand plan de l'économie. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est un important gardien fédéral; il est responsable de près de 5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) visées par le gouvernement fédéral et il est bien placé pour poursuivre sa contribution à l'objectif Gouvernement à faibles émissions de carbone. Le Ministère a déjà réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 45 % de l'exercice 2005-2006 à l'exercice 2020-2021 et il continuera de déployer des efforts principalement par l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses immeubles et activités et par la modernisation de son parc automobile. En 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la consommation d'énergie dans les installations ministérielles, ce qui a permis de réduire les émissions de GES.



**Écologisation du gouvernement** : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
Réduire les émissions de GES des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 %, par rapport aux niveaux de 2005, d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone).	Tous les nouveaux bâtiments et toutes les rénovations importantes accorderont la priorité aux investissements à faibles émissions de carbone en fonction des principes de conception intégrée, ainsi qu'au cycle de vie et qu'au coût total des évaluations de propriété qui comprennent la tarification virtuelle du carbone.	Explorer et amorcer la mise en œuvre de l'étude du portefeuille 2050 neutre en carbone d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.  Construire tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les immeubles construits pour la location et en partenariat public-privé), à compter de 2022 au plus tard, en mode carbone net zéro, à moins qu'une analyse coûts-avantages du cycle de vie n'indique une construction « carbone net zéro »; et à moins qu'il n'y ait pas de financement	<b>Indicateurs de rendement :</b>  Variation en pourcentage des émissions de gaz à effet de serre entre l'exercice 2005-2006 (base de référence) et l'exercice en cours pour les éléments suivants :  1. Installations 2. Parc automobile  <b>Points de départ :</b>	<b>Résultat :</b> le pourcentage (%) de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les installations par rapport à 2005-2006 (base de référence) à l'exercice 2020-21 = 45,7%  Les émissions de gaz à effet de serre des installations au cours de l'exercice 2020-2021 = 55,3 kt éq. CO <sub>2</sub> .  Les Crédits d'émission d'énergie renouvelable appliqués au cours de l'exercice 2020-2021 = 5,3 kt éq. CO <sub>2</sub> .	<b>SFDD :</b> Les mesures qui réduisent la demande d'énergie ou privilégient les sources d'énergie à plus faible teneur en carbone entraîneront une réduction des gaz à effet de serre provenant des opérations des bâtiments.  <b>Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) :</b>  ODD 12: Consommation et production responsables  ODD 7: Énergie propre et d'un coût abordable

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
	<p>Dans le but d'améliorer le rendement environnemental de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des immeubles et tireront parti des programmes.</p>	<p>central supplémentaire pour les projets dont les coûts dépassent ce que les ministères peuvent absorber dans les niveaux de référence existants.</p> <p>Déployer des technologies propres dans le cadre des mesures d'efficacité énergétique des bâtiments, en s'efforçant de le faire sur une base d'installation holistique afin d'obtenir des réductions plus importantes des gaz à effet de serre, ce qui peut comprendre l'optimisation de l'automatisation du chauffage, de la ventilation et de la climatisation des bâtiments pour les complexes de laboratoires et de bureaux, et la remise en service des bâtiments.</p> <p>Organiser des séances de formation sur l'énergie à l'intention des gestionnaires d'installation et mieux sensibiliser les employés aux pratiques d'économie d'énergie.</p>	<p>1. <b>35,6 %</b> (59,3 ktCO<sub>2e</sub><sup>1</sup>) en 2018-2019 par rapport à 2005-2006 (92,0 ktCO<sub>2e</sub>) pour les installations</p> <p>2. <b>50 %</b> (4,1 ktCO<sub>2e</sub>) en 2018-2019 par rapport à 2005-2006 (8,2 ktCO<sub>2e</sub>) pour le parc</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>1. 40 % pour 2030-2031 et 80 % pour 2050-2051 par rapport à 2005-2006 pour les installations</p> <p>2. 40 % pour 2030-2031 et 80 % pour 2050-2051 par rapport à 2005-2006 pour le parc</p>		<p>Le déploiement de technologies propres dans le cadre de projets d'efficacité énergétique des bâtiments sensibilisera les personnes aux possibilités des technologies propres dans l'environnement bâti, y compris les bâtiments spécialisés, et, au bout du compte, réduira les émissions de gaz à effet de serre et favorisera l'efficacité de la production et de la consommation.</p> <p>ODD 12: Consommation et production responsables</p> <p>ODD 7: Énergie propre et d'un coût abordable</p>
	<p>La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.</p>	<p>Réduire l'intensité en carbone par l'achat et le remplacement de véhicules (p. ex. véhicules électriques, véhicules hybrides, véhicules plus éconergétiques), y compris en veillant à ce que 75 % des nouveaux véhicules légers achetés pour le parc de véhicules administratifs et non modifiés et tous les achats de nouveaux</p>		<p>Les émissions de gaz à effet de serre provenant du parc automobile pendant l'exercice 2005-2006 (base de référence) demeurent identiques, soit à 8,2 kt éq. CO<sub>2</sub>.</p> <p>Émissions de gaz à effet de serre provenant du parc automobile</p>	<p>Il est possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant la consommation de carburant, en augmentant l'utilisation de solutions de transport à faibles émissions de carbone et en remplaçant les véhicules traditionnels à carburant fossile au cours de leur</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		<p>véhicules de fonction seront des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p> <p>Utiliser l'analyse télématique pour optimiser la taille du parc (nombre et catégories de véhicules) et décarboner les véhicules sur route qui se prêtent à la conversion de véhicules à carburant fossile en véhicules à zéro émission et hybrides.</p> <p>Promouvoir les changements de comportement (p. ex. au moyen de campagnes contre la marche au ralenti, de la formation des conducteurs, d'une plus grande mise en commun des véhicules et de la réduction des déplacements électifs des employés).</p> <p>Augmenter l'infrastructure à l'appui des véhicules électriques rechargeables.</p>		<p>pendant l'exercice 2020-2021 = 2,57 kt éq. CO2.</p> <p>Pourcentage (%) de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du parc automobile entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice 2020-2021 = 68 %</p> <p>(2005 - 1 313 véhicules, 2021 – 869 véhicules)</p> <p>La télématique a été déployée dans 774 véhicules et bornes de recharge pour véhicules électriques dans 13 centres de recherche à l'appui du maintien de 21 véhicules électriques rechargeables.</p> <p>Formation de 815 employés sur la conduite préventive et écoénergétique.</p> <p>Remplacement de 80 véhicules plus vieux et moins économes en combustible par de nouveaux véhicules plus écoénergétiques.</p>	<p>durée de vie par des véhicules à zéro émission et hybrides.</p> <p>ODD 12: Consommation et production responsables</p>
<p>Détourner au moins 75 % (par poids) des tous les déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>Autres</p>	<p>Suivre et divulguer les taux de détournement des déchets d'ici 2022 pour les installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde.</p> <p>Mener un projet pilote dans un centre de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour optimiser la réduction et le détournement des déchets et en tirer des leçons.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Pourcentage de déchets opérationnels non dangereux détournés (en moyenne mobile de la masse de déchets détournés, divisée par la masse totale de déchets)</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p><b>39 %</b> de 2007-2008 à 2016-2017</p>	<p><b>Résultat :</b> La première année de déclaration du taux de détournement des déchets sera 2022-2023.</p> <p>Aucun audit des déchets n'a été réalisé en 2020-2021 et le projet pilote a été retardé en raison de la pandémie de COVID-19.</p> <p>Une étude nationale sur la gestion des déchets des sites d'AAC a été menée dans</p>	<p>Les mesures qui réduisent la production de déchets opérationnels non dangereux contribueront à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre de niveau 3 pour la production, le transport et l'élimination des matières.</p> <p>Le détournement des déchets autrement destinés aux sites d'enfouissement permet de</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		Mettre en œuvre des mesures de réduction des déchets dans les installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde, là où des services existent, et où la quantité de déchets le justifie, et au fur et à mesure du renouvellement des contrats de gestion des déchets.	D'après les données annualisées des plus récents audits de déchets pour les quatre installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde et qui répondent aux exigences de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor. <b>Cible :</b> <b>75 %</b> pour 2030-2031	l'ensemble du pays pour obtenir des renseignements sur les pratiques actuelles et des recommandations.  De nouvelles dispositions sur le transport des déchets ont été élaborées pour faire un suivi du poids qui est retiré des emplacements et inclus dans trois nouveaux contrats.	réduire les émissions de gaz d'enfouissement et émissions provenant du transport.  La récupération des matières par recyclage réduit les émissions pour l'extraction et la production de matières vierges.  ODD 12: Consommation et production responsables
Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets de plastique des sites d'enfouissement d'ici 2030.	Autres	Suivre et divulguer les taux de détournement des déchets de plastique d'ici 2022 pour les installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde.  Promouvoir l'élimination de l'utilisation inutile des plastiques à usage unique dans les opérations, les événements et les réunions du Ministère.  Pour l'achat de produits qui contiennent des plastiques, promouvoir l'acquisition de produits de plastique durables, et la réduction des emballages de plastique.	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de déchets de plastique détournés (en moyenne mobile de la masse de déchets de plastique détournés, divisée par la masse totale de déchets de plastique) <b>Point de départ :</b> <b>25 %</b> de 2007-2008 à 2016-2017 D'après les données annualisées des plus récents audits de déchets pour les quatre installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde et qui répondent aux exigences de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor <b>Cible :</b> <b>75 %</b> pour 2030-2031	<b>Résultat :</b> La première année de déclaration des taux de détournement des déchets de plastique sera 2022-2023.  Comme aucun audit des déchets n'a été réalisé en 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19, les taux de détournement ne sont pas disponibles pour 2020-2021.  L'étude nationale sur la gestion des déchets (susmentionnée) comprenait un examen des déchets de plastique.	Les mesures qui réduisent la production de déchets de plastique contribueront à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre de niveau 3 pour la production, le transport et l'élimination des matières.  Le détournement des déchets autrement destinés aux sites d'enfouissement permet de réduire les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions provenant du transport.  La récupération des matières par recyclage réduit les émissions pour l'extraction et la production de matières vierges.  ODD 12: Consommation et production responsables
Détourner au moins 90 % (en poids) de tous les déchets de construction et de démolition	Autres	Suivre et divulguer les taux de détournement des déchets de construction et de démolition d'ici 2022 pour les projets	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de déchets de construction et de démolition	<b>Résultat :</b> La première année de déclaration des taux de	Les mesures qui réduisent la production de déchets de construction et de démolition contribueront à réduire les

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
(en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030).		d'infrastructure qui sont sous la garde du Ministère.	<p>détournés (selon la masse de déchets de construction et de démolition détournés, divisée par la masse totale de déchets de construction et de démolition, pour les projets applicables au cours d'un exercice donné)</p> <p><b>Point de départ :</b> Pas de point de départ disponible</p> <p><b>Cible :</b> <b>90 %</b> pour 2030-2031, en s'efforçant d'atteindre 100 %</p> <p>Les paramètres sont conformes aux exigences de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor</p>	détournement des déchets sera 2022-2023.	<p>émissions indirectes de gaz à effet de serre de niveau 3 pour la production, le transport et l'élimination des matières.</p> <p>Le détournement des déchets autrement destinés aux sites d'enfouissement permet de réduire les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions provenant du transport des déchets.</p> <p>La récupération des matières par recyclage réduit les émissions pour l'extraction et la production de matières vierges.</p> <p>ODD 12: Consommation et production responsables</p>
Posséder un parc de véhicules administratifs composé d'au moins 80 % de véhicules à émission zéro d'ici 2030.	La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.	<p>Veiller à ce que 75 % des nouveaux véhicules légers non modifiés du parc de véhicules administratifs soient des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p> <p>Veiller à ce que tous les nouveaux véhicules de fonction soient des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p>	<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des achats annuels de véhicules du parc de véhicules administratifs qui sont des véhicules hybrides ou à zéro émission (lorsqu'il existe plus d'une option)</li> <li>• Pourcentage des véhicules à zéro émission ou hybrides dans l'ensemble du parc de véhicules administratifs</li> <li>• Pourcentage des achats annuels de voitures de fonction qui sont à zéro émission ou hybrides</li> </ul> <p><b>Points de départ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % en 2018-2019</li> <li>• 6 % en 2018-2019</li> </ul>	<p><b>Résultat :</b> En 2020-2021, 100 % des achats annuels de véhicules du parc de véhicules administratifs étaient des véhicules hybrides ou à zéro émission (12 véhicules hybrides, 10 véhicules électriques rechargeables).</p> <p>En 2021, 11 % du parc de véhicules administratifs étaient à zéro émission.</p> <p>En 2021, 100 % des achats annuels de voitures de cadres étaient des véhicules hybrides ou à zéro émission (1 voiture de fonction).</p>	<p>Il est possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant la consommation de carburant, en augmentant l'utilisation de solutions de transport à faibles émissions de carbone et en remplaçant les véhicules traditionnels à carburant fossile au cours de leur durée de vie par des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p> <p>ODD 12: Consommation et production responsables</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de point de départ disponible</li> </ul> <p><b>Cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>75 % pour 2020-2021</li> <li>80 % pour 2030-2031</li> <li>100 % pour 2020-2021</li> </ul>		
<p>D'ici 2022, les ministères élaboreront des mesures visant à réduire les risques que présentent les changements climatiques pour les actifs, les services et les activités.</p>	<p>Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées</p>	<p>Prendre des mesures pour comprendre le vaste éventail des répercussions des changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les biens et les opérations dont le Ministère a la responsabilité.</p> <p>Élaborer des mesures pour atténuer les risques liés aux changements climatiques pour les biens et les opérations dont le Ministère a la responsabilité.</p> <p>Utiliser la planification de l'adaptation aux changements climatiques pour éclairer la planification des investissements à long terme.</p>	<p><b>Indicateurs de rendement et cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des risques liés aux changements climatiques appliquée aux biens et aux opérations dont le Ministère a la responsabilité, pour 2021.</li> <li>On élabore des mesures pour réduire les risques liés aux changements climatiques pour les biens et les opérations dont le Ministère a la responsabilité, pour 2022.</li> <li>Le prochain plan quinquennal d'investissement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, attendu en 2022, prend en compte les mesures d'atténuation aux changements climatiques et d'adaptation.</li> </ul> <p><b>Points de départ :</b></p> <p>Pas de point de départ disponible</p>	<p><b>Résultat :</b> Pour promouvoir une approche cohérente du gouvernement du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) dirige l'élaboration du mandat centralisé et des offres à commandes de services de consultants pour les ministères afin d'évaluer les risques particuliers des changements climatiques à leur égard.</p> <p>En 2021, en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19, SPAC n'a établi que dernièrement les offres à commandes et les évaluations des risques des changements climatiques pour les biens et activités dont le Ministère a la responsabilité et elles ne sont pas encore terminées. Toutefois, AAC est en bonne voie d'avoir accès à ces services et il peut commencer à réaliser des progrès pour atteindre cet indicateur de rendement.</p>	<p>La prise en compte de la variabilité du climat et des changements climatiques dans les opérations est une façon importante pour le gouvernement de s'adapter aux changements climatiques. C'est également conforme à l'approche de gestion des risques du gouvernement qui consiste à améliorer la protection des biens et des ressources publics et à renforcer la planification et la prise de décisions.</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>
	<p>D'ici 2021, adopter les codes du bâtiment résilient au climat élaborés par le</p>	<p>Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la conception et la réalisation de</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p>	<p>Les résultats ne sont pas disponibles pour 2020-2021. AAC continuera de consulter le Conseil</p>	<p>L'adoption rapide des codes dans la construction des bâtiments témoigne du leadership fédéral</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
	Conseil national de recherches du Canada.	tous les grands projets immobiliers, selon les codes du bâtiment applicables.	<p>Pourcentage des grands projets immobiliers réalisés au cours de l'année qui sont conformes aux codes du bâtiment du Conseil national de recherches du Canada sur la résilience aux changements climatiques en place à l'étape de la conception</p> <p><b>Point de départ :</b> Pas de point de départ disponible</p> <p><b>Cible :</b> 100 % pour 2020-2021</p>	national de recherches du Canada à propos des progrès réalisés afin d'élaborer des codes du bâtiment sur la résilience aux changements climatiques.	<p>dans les bâtiments résilients aux changements climatiques.</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>
Utiliser de l'électricité entièrement propre d'ici 2025.	Autres	<p>Participer, en l'appuyant, à l'Initiative d'approvisionnement en électricité propre pilotée par Services publics et Approvisionnement Canada pour le compte des ministères et organismes fédéraux.</p> <p>Continuer d'acheter 35 % d'électricité verte provenant de sources d'énergie renouvelable pour les installations de l'Alberta au moins jusqu'en décembre 2021.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage d'électricité propre (d'après la consommation d'électricité de sources non émettrices, y compris des certificats d'énergie renouvelable, divisée par la consommation totale d'électricité au cours de l'exercice</p> <p><b>Point de départ :</b> 73 % en 2018-2019 (chiffre fourni par le Secrétariat du Conseil du Trésor en fonction des réseaux d'électricité provinciaux de 2017)</p> <p><b>Cible :</b> 100 % en 2025-2026</p>	<p><b>Résultat :</b> Pourcentage d'électricité propre au cours de l'exercice 2019-2020 (fourni par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon les données les plus récentes disponibles) = 73,4 %</p> <p>SPAC continue de négocier des contrats d'électricité propre et AAC y prendra part, selon le cas.</p> <p>Dans le cadre d'un contrat d'électricité en vrac en Alberta dirigé par Services publics et Approvisionnement Canada, AAC a acheté 44,5 % d'électricité verte provenant de sources d'énergie renouvelables dans ses installations de l'Alberta en 2020-2021</p>	<p>L'utilisation d'électricité propre élimine les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de compétence ayant des sources d'émissions.</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p>
Mesures à l'appui de l'objectif : Écologisation du gouvernement	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les conséquences sur	Intégrer les considérations environnementales aux processus et contrôles de gestion de l'approvisionnement.	<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des dossiers d'approvisionnement</li> </ul>	<b>Résultat :</b> En 2020-2021, 57 % des dossiers d'approvisionnement pour tous les produits examinés par le	Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient



Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
[Cette section porte sur les mesures qui soutiennent l'objectif d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuie pas <b>directement</b> l'atteinte d'une cible de la SFDD.]	l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement.	Promouvoir et mettre à profit les instruments et les outils d'approvisionnement d'usage commun qui tiennent compte des considérations environnementales, dans la mesure du possible.	<p>examinés par la Commission de révision des marchés publics qui tenaient compte de considérations environnementales pour les produits applicables au cours d'un exercice donné</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inclusion de considérations environnementales dans les approvisionnements dont la valeur dépasse 2 millions de dollars</li> </ul> <p><b>Points de départ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>42 % en 2018-2019 (pour les soumissions de 100 000 \$ et plus)</li> <li>100 % en 2018-2019 (un seul dossier en 2018-2019 dépassait 2 millions de dollars, et il comprenait des considérations écologiques)</li> </ul> <p><b>Cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>50 % au cours de chaque exercice</li> <li>50 % au cours de chaque exercice</li> </ul>	<p>Conseil d'examen des approvisionnements (PRB) incluait des considérations environnementales.</p> <p><b>Résultat :</b> En 2020-2021, 81 % des approvisionnements d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars comprenaient des considérations environnementales.</p>	<p>motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p>
	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement.	Veiller à ce que les principaux responsables apportent leur contribution et leur soutien aux objectifs de la Politique d'achats écologiques dans leurs évaluations du rendement.	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Nombre d'administrateurs fonctionnels (directeur général et directeur) de l'approvisionnement et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend le soutien ou la contribution aux achats écologiques</p> <p><b>Point de départ :</b></p>	<p><b>Résultat :</b> En 2020-2021, 100 % (2) des administrateurs fonctionnels (directeur général et directeur) de l'approvisionnement et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend le soutien ou la contribution aux achats écologiques.</p>	<p>Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement.</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			<p>Deux postes (100 %) : directeur général, Gestion des biens immobiliers et des biens, et directeur, Gestion du matériel, en 2018-2019</p> <p><b>Cible :</b> 100 % au cours de chaque exercice</p>		<p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p>
	<p>Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement.</p>	<p>Maintenir le niveau des émissions de gaz à effet de serre provenant des voyages d'affaires du Ministère (voyages par avion seulement) à une réduction d'au moins 35 % jusqu'en 2020-2021 par rapport à 2005-2006.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de réduction des émissions au titre des voyages d'affaires par rapport à l'exercice 2005-2006</p> <p><b>Points de départ :</b> <b>60 %</b> de réduction en 2018-2019 (3,7 ktCO<sub>2e</sub>) par rapport à 2005-2006 (9,2 ktCO<sub>2e</sub>)</p> <p><b>Cible :</b> <b>Maintenir une réduction d'au moins 35 %</b> jusqu'en 2020-2021 par rapport à 2005-2006</p>	<p><b>Résultat :</b> En 2020-2021, en raison de la pandémie de COVID-19, une réduction de 99 % des émissions au titre des voyages d'affaires a été maintenue par rapport à l'exercice 2005-2006.</p>	<p>Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables Cible 12.7</p>
	<p>Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration des technologies propres.</p>	<p>Explorer les possibilités de participer au volet de mise à l'essai de Solutions innovatrices Canada.</p> <p>Élaborer des propositions d'innovation opérationnelle pour le Fonds pour un gouvernement vert.</p>	<p><b>Indicateurs de rendement et cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation au volet de mise à l'essai de Solutions innovatrices Canada s'il existe des propositions équivalentes, <b>en 2020-2023</b></li> <li>Participation à l'initiative du Fonds pour un gouvernement vert, <b>en 2020-2023</b></li> </ul> <p><b>Points de départ :</b> Pas de point de départ disponible</p>	<p><b>Résultat :</b> En 2020-2021, AAC a participé à six volets de mise à l'essai de Solutions innovatrices Canada.</p> <p><b>Résultat :</b> En 2020 2021, AAC a présenté des projets pour examen afin de participer à l'initiative du Fonds pour un gouvernement vert. Un projet a été approuvé, mais l'étude de faisabilité a déterminé qu'il n'était pas possible de le poursuivre plus avant pour le moment. AAC continuera d'explorer les</p>	<p>Encourager, soutenir ou acquérir des technologies propres novatrices de pointe qui réduisent l'empreinte environnementale des opérations gouvernementales tout en contribuant au succès des entreprises de technologies propres au Canada.</p> <p>ODD 7: Énergie propre et d'un coût abordable ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
	L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerts aux fonctionnaires.	Veiller à ce que les décideurs, les gestionnaires du matériel et les spécialistes de l'approvisionnement aient la formation et les connaissances nécessaires pour appuyer les achats écologiques.	<p><b>Indicateur de rendement :</b>            Pourcentage de spécialistes en approvisionnement (employés du groupe PG) qui ont suivi une formation sur les achats écologiques au 31 mars de chaque exercice</p> <p><b>Point de départ :</b>  <b>63 %</b> en 2018-2019</p> <p><b>Cible : 65 %</b> au cours de chaque exercice</p>	<p>possibilités de propositions d'innovation opérationnelle.</p> <p><b>Résultat :</b> En 2020-2021, 60% des 43 spécialistes en approvisionnement (employés du groupe de classification Achat et approvisionnement, PG ) du Ministère avaient reçu une formation sur les achats écologiques au 31 mars.</p>	<p>Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs services et leur chaîne d'approvisionnement.</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables            Cible 12.7</p>
<p><sup>1</sup> Kilotonnes d'équivalent de dioxyde de carbone</p>					

---

## Contexte : Mesures relatives aux changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre époque. La lutte contre les changements climatiques est essentielle pour notre environnement et notre économie. Les producteurs et éleveurs canadiens sont de bons intendants de la terre et ils continuent de faire partie de la solution aux changements climatiques. Grâce à de meilleures pratiques de gestion, des décisions quant à l'utilisation des terres et des matières premières destinées aux biocarburants et aux bioproduits, le secteur de l'agriculture a la possibilité de soutenir l'engagement du Canada envers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'autres mesures instaurées par l'entremise du plan climatique renforcé du gouvernement du Canada et de son budget de 2021, notamment celles qui favorisent l'adoption de technologies propres, qui appuient l'élaboration et la mise en œuvre de solutions naturelles aux changements climatiques à la ferme et qui ciblent les émissions provenant de l'utilisation d'engrais, renforceront les efforts du secteur pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

AAC s'est engagé à financer et à mener des recherches ciblées pour faire mieux connaître les liens entre les changements climatiques et l'agriculture. La priorisation du financement de la recherche sur les émissions de gaz à effet de serre permettra d'accélérer la capacité du secteur à réduire les plus importants gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, comme le méthane, émis principalement par les bovins, et l'oxyde nitreux, essentiellement dû à l'utilisation des engrais. Le renforcement de la capacité de découverte scientifique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada permettra également au Ministère de relever les défis agroenvironnementaux liés à l'adaptation aux changements climatiques.

Le Ministère entreprend des activités novatrices de recherche et développement qui contribuent à la croissance durable du secteur en tenant compte des changements climatiques. Ces activités comprennent le soutien de l'efficacité accrue de l'utilisation des ressources et des intrants (par exemple, la terre, l'eau et les nutriments); et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de technologies agricoles de précision (par exemple, les systèmes robotisés d'alimentation et d'irrigation à débit variable). L'innovation et les programmes dirigés par le Ministère jouent aussi un rôle important dans l'amélioration de la résilience du secteur agricole et agroalimentaire à l'égard des conditions climatiques changeantes (par exemple, les risques accrus de ravageurs, de sécheresse et d'inondations) et pour mieux gérer les enjeux de la conservation et de la mise en valeur de l'eau et du sol. Par exemple, le [Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture](#) appuyait des projets permettant de mettre au point des technologies, des méthodes et des processus que les agriculteurs peuvent adopter pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Les responsables d'un projet d'agroforesterie axé sur l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre au moyen d'un système de bande riveraine ont collaboré avec 24 propriétaires fonciers privés pour établir 6,8 km de milieu forestier riverain pendant la période de déclaration de 2019-2020. Au total, 30 600 arbres ont été plantés dans des milieux forestiers riverains, ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la séquestration du carbone dans le bassin versant.



**Mesures relatives aux changements climatiques** : Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifiques sur les changements climatiques	Continuer jusqu'au 31 mars 2021 de financer le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, qui appuie les projets menant des recherches et accroissant les connaissances sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans quatre secteurs prioritaires clés : les systèmes d'élevage du bétail, les systèmes de culture, l'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture et l'agroforesterie.	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre total de publications évaluées par des pairs parues dans le cadre de l'actuel Programme sur les gaz à effet de serre en agriculture (2017-2021)</p> <p><b>Point de départ :</b> 48 en 2018-2019</p> <p><b>Cible :</b> <b>Objectif cumulatif de 140</b> pour le 31 mars 2021</p>	<p><b>Résultat :</b> Au 31 mars 2021, un total cumulatif de 134 publications évaluées par des pairs ont été diffusées depuis le début du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture.</p> <p>(Remarque : cela représente tous les résultats de 2017-2018 à 2019-2020, et les résultats déclarés à ce jour pour l'exercice 2020-2021).</p>	<p><b>SFDD :</b> La recherche effectuée dans le cadre de ce programme permettra de mieux comprendre et de mieux connaître les processus chimiques, physiques et biologiques qui entraînent des émissions de gaz à effet de serre des systèmes agricoles dans les eaux de surface, les eaux souterraines et l'atmosphère. L'établissement d'une solide base de recherche jette les fondements qui permettront au secteur agricole canadien de contribuer à une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre au Canada.</p> <p><b>Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) :</b></p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifiques sur les changements climatiques	Mener des recherches ciblées pour accroître les connaissances sur les changements climatiques en agriculture.	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Nombre d'articles scientifiques sur les changements climatiques acceptés pour publication par un processus externe d'évaluation par des pairs</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>1 494 articles dans le précédent cadre stratégique de Cultivons l'avenir 2 (2013-2018)</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>Au moins 1 200 autres articles dans l'actuel cadre stratégique du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023)</p>	<p><b>Résultat :</b> Au 31 mars 2021, 1 324 articles de plus ont été acceptés dans le cadre stratégique de l'actuel Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023). <a href="#">1</a></p>	<p>Les recherches scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada portent sur les principales difficultés et possibilités qui se présentent à la production agricole et éclairent l'élaboration des politiques ministérielles et gouvernementales concernant l'adaptation aux risques climatiques. Le développement de la recherche sur les changements climatiques augmente les connaissances de la collectivité scientifique dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation en agriculture.</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>
D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Soutenir les entreprises et les Canadiens à agir concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	Travailler avec les provinces et les territoires dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de renforcer la capacité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels pour encourager tous les aspects du secteur à adopter des pratiques agricoles durables et des pratiques de gestion bénéfiques au double niveau des exploitations et des régions, avec accent central sur la réduction des émissions de gaz	<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'évaluations des risques environnementaux (p. ex. plans agroenvironnementaux ou l'équivalent) produites ou mises à jour</li> <li>2. Nombre de projets de pratiques de gestion bénéfiques à l'exploitation terminés</li> <li>3. Nombre de projets de pratiques bénéfiques de gestion réalisés par les</li> </ol>	<p><b>Résultat 1 :</b> Au 31 mars 2020, 13 148 évaluations des risques environnementaux (p. ex. des plans agroenvironnementaux ou l'équivalent) ont été élaborées ou mises à jour.</p> <p><b>Résultat 2 :</b> Au 31 mars 2020, 10 406 projets de pratiques de gestion bénéfiques à la ferme ont été réalisés.</p> <p><b>Résultat 3 :</b> Au 31 mars 2020, 91 projets de pratiques de gestion bénéfiques par les</p>	<p>Les programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture visent à accroître la sensibilisation et la connaissance des pratiques de gestion bénéfiques et des changements climatiques. Il vise également à accroître l'adoption de pratiques et de technologies pour améliorer la performance environnementale, s'adapter aux changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		à effet de serre et les effets des changements climatiques.	transformateurs agroalimentaires  <b>Points de départ :</b> Les points de départ pour l'exercice 2018-2019 sont les suivants : 1. <b>8 117</b> 2. <b>4 234</b> 3. <b>14</b>  <b>Cibles :</b> Les objectifs cumulatifs à atteindre pour le 31 mars 2023 <sup>2</sup> sont les suivants : 1. <b>11 885</b> 2. <b>21 374</b> 3. <b>94</b>	transformateurs agroalimentaires ont été réalisés.  (Les données déclarées par les provinces et les territoires accusent un retard d'un an.)	canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.  ODD 2 : Faim « zéro » ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
Mesures à l'appui de l'objectif : Mesures relatives aux changements climatiques	Autre	Poursuivre la mise en œuvre du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture qui favorise une agriculture respectueuse de l'environnement, ainsi que l'élaboration d'approches et d'outils pour aider le secteur agricole à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.	<b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de technologies nouvellement mises au point et de pratiques de gestion bénéfiques démontrées dans le cadre de journées champêtres et d'ateliers  <b>Point de départ :</b> <b>49</b> dans le cadre de l'ancien Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture (2011-2016)	<b>Résultat :</b> Au 31 mars 2021, le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture a permis d'élaborer au total vingt cinq nouvelles technologies et pratiques de gestion bénéfiques et d'en faire la démonstration aux producteurs depuis le début du programme, en 2017.  (Remarque : cela représente tous les résultats de 2017-2018 à 2019-2020, et les résultats	Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture appuie des projets qui créeront des technologies, des pratiques et des processus, que les agriculteurs pourront adopter pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Ces projets aideront également les agriculteurs à mieux comprendre comment les émissions de gaz à effet de serre sont liées aux pratiques agricoles.

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			<p><b>Cible :</b></p> <p><b>50 de plus</b> pour le 31 mars 2021 dans le cadre de l'actuel Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture (2017-2021)</p>	<p>déclarés à ce jour pour l'exercice 2020-21)</p> <p>Ce résultat est en deçà de l'objectif de 50 qui a été fixé pour le programme. De nombreux événements de démonstration qui devaient avoir lieu au cours de la dernière année du programme n'ont pas pu le faire en raison de la pandémie de COVID-19.</p>	<p>En mettant cette information, ces pratiques et ces technologies à la disposition des agriculteurs, le programme contribuera en fin de compte à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et aura d'autres impacts environnementaux positifs à long terme pour le Canada. Par ailleurs, cela soutiendra les engagements du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de changements climatiques.</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>
Mesures à l'appui de l'objectif : Mesures relatives aux changements climatiques	Autre	<p>Produire un plan d'action ministériel sur le climat pour décrire les mesures d'atténuation des risques liés aux changements climatiques pour les activités et les programmes du Ministère, à titre de suivi de l'évaluation ministérielle des risques liés aux changements climatiques qui a été réalisée en 2019. Le plan d'action documentera les mesures prioritaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les risques liés aux changements climatiques pour les biens ministériels pour 2021 (voir la cible</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>On élabore un plan d'action sur les changements climatiques pour faire rapport et assurer le suivi des progrès des mesures visant à réduire les risques liés aux changements climatiques dans les secteurs de responsabilité du Ministère (programmes et opérations).</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>Évaluation ministérielle des risques liés aux changements climatiques, réalisée en 2019</p>	<p><b>Résultat :</b> Les résultats seront déclarés d'ici 2022.</p>	<p>La compréhension des risques liés aux changements climatiques pour les opérations et les programmes ministériels permettra de planifier et de mettre en œuvre efficacement les mesures d'adaptation. Cela suppose une formation et un soutien accrus pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation pour les employés de la fonction publique,</p>



Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		<p>d'adaptation connexe dans la section sur l'écologisation du gouvernement de la présente SMDD).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer d'intégrer les changements climatiques dans les processus ministériels par un futur processus d'évaluation des risques et élaborer des indicateurs de la résilience aux changements climatiques dans le secteur, en collaboration avec les partenaires.</li> <li>• Continuer d'évaluer les répercussions des changements climatiques sur les programmes de gestion des risques de l'entreprise.</li> <li>• Améliorer les communications avec le personnel au sujet des risques liés aux changements climatiques pour le Ministère.</li> </ul>	<p><b>Cible :</b></p> <p>Pour 2022, produire un plan ministériel des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>		<p>ainsi que la facilitation du partage des pratiques exemplaires et des leçons apprises.</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>

1 Le Partenariat canadien pour l'agriculture est le cadre stratégique actuel d'AAC, représentant un investissement quinquennal de 3 milliards de dollars par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, visant à renforcer et à faire croître le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada. Ce cadre stratégique est en vigueur de 2018 à 2023 et fait suite au cadre précédent, Cultivons l'avenir 2, de 2013 à 2018.

2 Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les provinces et les territoires établissent des cibles annuelles et des cibles quinquennales. Les cibles annuelles ne peuvent pas être modifiées, mais les provinces et les territoires peuvent réviser tous les ans les cibles cumulatives fixées pour le 31 mars 2023. Les cibles quinquennales cumulatives ont été ajustées le 30 juin 2020 de : 1) 11 885 à 14 166; 2) 21 374 à 21 085; 3) 94 à 118.

---

## Contexte : Alimentation durable

L'action collective d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de ses partenaires contribue à un secteur agroalimentaire et agricole novateur. Les travaux du Canada visant à assurer une production agricole durable comprennent notamment un suivi des progrès sur la durabilité environnementale, des projets de recherche scientifique, ainsi que des programmes conçus pour assurer le transfert des connaissances scientifiques, des pratiques et des processus aux producteurs agricoles. Agriculture et Agroalimentaire Canada encourage l'innovation et les pratiques durables en évaluant le rendement du secteur agricole et en en faisant état; en menant des recherches ciblées sur l'impact des activités agricoles sur les changements climatiques, les sols, la biodiversité et l'eau; en accordant du financement à frais partagés aux provinces et aux territoires pour soutenir l'évaluation des risques environnementaux à la ferme et l'adoption de mesures d'atténuation efficaces.

Le Partenariat canadien pour l'agriculture prévoit des mesures à l'appui de cet objectif. L'une des grandes priorités du Partenariat porte sur la durabilité environnementale et les changements climatiques, en se concentrant sur le renforcement de la capacité du secteur à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, en protégeant l'environnement et en s'adaptant aux changements climatiques, tout en favorisant une augmentation de la production. À titre d'exemple, dans le cadre du [Programme Agri-innovover](#), une entreprise a établi une installation d'avant-garde de production d'ingrédients alimentaires à base d'insectes, ce qui accroît la production de produits durables et nutritifs pour nourrir les animaux, tout en évitant que des aliments ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement. L'entreprise utilise des déchets alimentaires recyclés des fermes, des épiceries et des installations de production d'aliments locales pour nourrir les insectes, qui sont ensuite séchés et transformés en ingrédients d'aliments pour animaux et en engrais pour végétaux.

En 2019-2020, Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé la Politique alimentaire pour le Canada, dont la vision était la suivante : « Toutes les personnes vivant au Canada ont accès à une quantité suffisante d'aliments sains, nutritifs et culturellement diversifiés. Le système alimentaire du Canada est résilient et innovateur, protège notre environnement et soutient notre économie. » La Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023 pour Agriculture et Agroalimentaire Canada établit des cibles précises concernant la mise en œuvre de la Politique alimentaire, notamment la prestation du [Fonds des infrastructures alimentaires locales](#) et le lancement du [Défi de réduction du gaspillage alimentaire](#). En 2020-2021, en raison de la pandémie de COVID-19, des indicateurs de rendement et des cibles ont été ajoutés au Fonds des infrastructures alimentaires locales et au [Programme de récupération d'aliments excédentaires](#) pour tenir compte des objectifs particuliers du financement annoncé pour les programmes d'aide alimentaire d'urgence.



**Alimentation durable** : L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial dans l'intérêt de tous les Canadiens

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable	Faciliter des choix alimentaires plus sains	Mettre en œuvre le Fonds pour les infrastructures alimentaires locales, qui appuie les projets d'alimentation locale, comme ceux des banques alimentaires et des jardins communautaires partout au Canada, afin de fournir aux populations à risque, comme les collectivités moins privilégiées et isolées, un meilleur accès à des aliments sains grâce à des investissements dans l'infrastructure.	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de petits (moins de 50 000 \$) et de gros (plus de 50 000 \$) investissements d'infrastructure</p> <p><b>Point de départ :</b> L'initiative a été lancée en juin 2019. En 2019-2020, 362 investissements d'infrastructure ont été approuvés.</p> <p><b>Cible :</b> 1630 (1495 petits investissements + 135 gros investissements) – à atteindre d'ici à mars 2024</p>	<p><b>Résultat :</b> En 2020-2021, 319 investissements en infrastructures à petite échelle et 53 à grande échelle ont été faits.</p> <p>Cible cumulative : 734 investissements en infrastructures.</p>	<p><b>SFDD :</b> À mesure que les organismes investiront davantage dans l'infrastructure alimentaire locale, leur capacité de fournir des aliments sains et nutritifs aux populations les plus vulnérables augmentera. Cette augmentation de la capacité permettra d'accroître la disponibilité d'aliments sains et nutritifs dans ces collectivités partout au Canada.</p> <p><b>Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) :</b> ODD 2 : Faim « zéro »</p>
Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable	Faciliter des choix alimentaires plus sains	Mettre en œuvre le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire, qui verse des fonds aux banques alimentaires canadiennes et autres organisations de récupération alimentaire nationales pour aider les gens en situation d'insécurité alimentaire au Canada en raison de la pandémie de COVID-19 à accéder à des denrées alimentaires. <sup>1</sup>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'organismes alimentaires locaux qui reçoivent des denrées alimentaires ou des fonds dans le cadre du programme</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative lancée en raison de la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2020, 3220 organismes alimentaires locaux avaient reçu des denrées ou des fonds.</p>	<p><b>Résultat :</b> Au 31 mars 2021, 3 725 projets destinés à des organismes alimentaires locaux reçoivent des denrées ou des fonds.</p> <p>Il faut souligner que, parce que certains bénéficiaires ont reçu des fonds de plus d'un projet, surtout entre deux séries de financement d'urgence pour la sécurité alimentaire, le nombre de projets n'indique pas le nombre d'organismes alimentaires locaux</p>	Les fonds seront utilisés pour acheter et distribuer des denrées alimentaires, pour engager des travailleurs lorsque les bénévoles se font rares et pour acheter de l'équipement de protection individuelle pour assurer la sécurité des travailleurs, des bénévoles et des visiteurs des banques alimentaires et des organismes alimentaires locaux. Cette augmentation de fonds permettra de donner accès à plus

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			<b>Cible :</b> Aucune cible n'a encore été fixée pour cet indicateur.	qui ont reçu des denrées ou des fonds.	d'aliments sains et nutritifs pendant la pandémie. ODD 2: Faim zéro
Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable	Faciliter des choix alimentaires plus sains	Mettre en œuvre le Programme de récupération d'aliments excédentaires, qui vise à réacheminer les excédents de denrées alimentaires résultant des perturbations causées par la COVID-19 à des banques alimentaires et à d'autres organismes de sécurité alimentaire dans les collectivités canadiennes. <sup>2</sup>	<b>Indicateur de rendement :</b> Volume et valeur des denrées alimentaires excédentaires récupérées  <b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative lancée en raison de la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2020, 7,3 millions de kilogrammes de denrées alimentaires d'une valeur totale de 38,4 millions de dollars avaient été récupérés.  <b>Cible :</b> Aucune cible n'a encore été fixée pour cet indicateur.	<b>Résultat :</b> Au 31 mars 2021, 7,8 millions de kg d'aliments excédentaires totalisant 41,2 millions de dollars ont été récupérés.	Le programme aide les organismes qui servent les populations vulnérables à acquérir et à transformer les produits de base et les denrées alimentaires excédentaires qui seraient autrement gaspillés ou détruits et à les distribuer aux populations dans le besoin.  ODD 2: Faim zéro  ODD 12: Consommation et production responsables
Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable	Autre	Élaborer et lancer le Défi de la réduction du gaspillage alimentaire, qui accélérera la mise en œuvre de mesures novatrices et concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire au Canada.	<b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de défis lancés pour des idées novatrices visant à réduire le gaspillage alimentaire  <b>Point de départ :</b> Il s'agit d'une nouvelle initiative annoncée en juin 2019.  <b>Cible :</b> Au moins <b>un</b> défi lancé, pour le 31 décembre 2020	<b>Résultat :</b> La cible a été atteinte puisque les volets A et B du défi ont été diffusés au plus tard le 31 décembre 2020. Ces volets se concentrent sur des solutions qui offrent une façon innovante de faire des affaires en vue de réduire le gaspillage alimentaire dans au moins une des phases de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.	Le lancement de défis attirera de nouvelles idées et ressources pour résoudre les problèmes complexes du gaspillage alimentaire au Canada. De nouvelles collaborations entre partenaires non traditionnels et spécialistes de la résolution de problèmes seront créées, ce qui renforcera les capacités et facilitera le développement d'innovations qui contribueront à faire progresser les efforts de durabilité en réduisant et en prévenant le gaspillage alimentaire dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
					<p>alimentaire canadienne. Cela permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la disponibilité des aliments. Non seulement on trouvera une solution novatrice gagnante, mais encore chaque défi attirera de multiples innovations qui contribueront à réduire le gaspillage alimentaire au Canada.</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p>
Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable	Accroître les connaissances qui appuient l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables	Mener des recherches pour accroître les connaissances sur les effets environnementaux de l'agriculture, y compris les façons dont le secteur peut aider à protéger l'environnement.	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Nombre d'articles scientifiques sur le cycle des nutriments, la qualité du sol et les ressources en eau et la qualité de l'eau acceptés pour publication dans le cadre d'un processus externe d'évaluation par des pairs</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>Les points de départ fondés sur l'ancien cadre stratégique de Cultivons l'avenir 2 (2013-2018) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle des nutriments : <b>600</b></li> <li>• Qualité du sol : <b>1 500</b></li> <li>• Ressources en eau et qualité de l'eau : <b>2 000</b></li> </ul> <p><b>Cibles :</b></p>	<p><b>Résultat :</b> En 2020-2021,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 868 articles scientifiques sur le cycle des nutriments;</li> <li>• 1 637 articles scientifiques sur la qualité du sol;</li> <li>• 699 articles scientifiques sur les ressources en eau et la qualité de l'eau;</li> </ul> <p>ont été acceptés en vue d'être publiés grâce à un processus externe d'évaluation par les pairs dans le cadre stratégique de l'actuel Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023).</p>	<p>La recherche scientifique entreprise par Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec des organismes partenaires fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux, contribue à rendre la production agricole plus durable, car les connaissances scientifiques mènent à l'élaboration de pratiques et de processus qui peuvent être adoptés au Canada. La recherche contribue donc à la stabilité globale des paysages agricoles exploités et à leur capacité de soutenir un niveau élevé de production agricole par les agriculteurs canadiens.</p> <p>Les publications évaluées par des pairs peuvent être consultées dans les <a href="#">Résultats de recherches en agriculture</a>.</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			<p>Les objectifs à atteindre dans l'actuel cadre stratégique du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle des nutriments : 600</li> <li>• Qualité du sol : 1 500</li> <li>• Ressources en eau et qualité de l'eau : 2 000</li> </ul>		<p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 15 : La vie terrestre</p>
Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable	Autre	Établir des tribunes pour faciliter la collaboration stratégique entre l'industrie et le gouvernement sur les principaux enjeux environnementaux auxquels fait face le secteur, comme une Table de la durabilité.	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Fréquence des réunions</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>La réunion inaugurale de la Table de durabilité aura lieu en 2020</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>Six réunions en personne pour le 31 mars 2023</p>	<p><b>Résultat :</b> En 2020-2021, trois réunions virtuelles (qui remplacent celles en personne) de la Table de la durabilité ont eu lieu place, notamment la réunion inaugurale, tenue le 10 décembre 2020.</p>	<p>Ces forums de collaboration appuieront la résilience et la durabilité à long terme du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire grâce à la mobilisation des membres de la chaîne de valeur alimentaire, notamment pour éclairer les politiques et les programmes ministériels qui favorisent et appuient les pratiques agricoles durables et les produits agroalimentaires.</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 15 : Vie terrestre</p>
D'ici 2030, appuyer l'amélioration de la performance environnementale du secteur de l'agriculture en atteignant une cote minimale de 71 à l'Indice de durabilité agroenvironnementale (reflétant la qualité de l'eau,	Autre	Évaluer l'impact environnemental collectif sur le paysage canadien de l'adoption de pratiques agricoles durables par les agriculteurs, et en faire rapport.	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Score de durabilité agroenvironnementale</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>65 (selon les données de 2011)</p> <p><b>Cible :</b></p>	<p><b>Résultat :</b> Aucune nouvelle donnée n'est disponible pour rendre compte de la cible pour atteindre un résultat d'au moins 71.</p> <p>Les données sont tirées du Recensement de l'agriculture, qui accuse un retard de cinq ans. Les</p>	<p>Les rapports réguliers sur la durabilité environnementale de l'agriculture canadienne donnent une indication de la stabilité d'ensemble de l'environnement de travail agricole, qui évalue la gestion des nutriments, ainsi que</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
du sol, de l'air et de la biodiversité)			<p>71 ou plus pour 2030</p> <p>Des données provenant de modèles d'indicateurs particuliers seront mises à la disposition de l'industrie et des provinces pour l'évaluation des niveaux de durabilité chaque année d'ici 2023. L'analyse des tendances des modèles d'indicateurs sera disponible tous les deux ans à compter de 2023.</p> <p>Voir la <a href="#">Série sur les indicateurs agroenvironnementaux – Rapport numéro 4</a></p>	résultats du Recensement de 2016 seront disponibles en mai 2021. L'Indice devrait être mis à jour d'ici décembre 2021.	<p>la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de la biodiversité.</p> <p>La surveillance de la durabilité environnementale aide les partenaires du gouvernement fédéral, des provinces et autres à évaluer si leurs politiques sont efficaces pour aider le secteur à prendre des mesures visant à limiter les risques environnementaux et à utiliser les intrants de façon efficiente.</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 15 : Vie terrestre</p>
Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025	Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur	Suivre la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires pour mesurer la contribution du secteur à la croissance économique du Canada.	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Valeur des exportations agricoles et agroalimentaires</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>66,2 milliards de dollars en 2018-2019</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>Au moins 75 milliards de dollars pour mars 2025</p>	<b>Résultat :</b> En 2020-2021, la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes était de 73,9 milliards de dollars.	Le suivi de la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes aidera à évaluer la capacité du secteur de soutenir la concurrence sur le marché mondial et de réagir efficacement aux tendances des consommateurs et du marché des aliments durables. Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire sera plus innovateur, résilient, concurrentiel et durable sur le plan environnemental pour aider à maintenir l'accès aux marchés existants et à ouvrir de nouveaux marchés, créant ainsi des

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
					possibilités de croissance économique. ODD 2 : Faim « zéro » ODD 12 : Consommation et production responsables ODD 15 : Vie terrestre
Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025	Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur	Accélérer la démonstration, la commercialisation ou l'adoption de produits, de technologies, de procédés ou de services agro-industriels novateurs qui accroissent la compétitivité et la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire en continuant de financer le programme Agri-innovation.	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Augmentation en pourcentage de la valeur des exportations annuelles des entreprises participantes</p> <p><b>Point de départ :</b> 148 % pour seulement neuf entreprises participantes ayant déclaré des données de 2015-2019 dans le cadre du programme précédent</p> <p><b>Cible :</b> 168 % pour le 28 mars 2028 dans le cadre du programme Agri-innovation actuel 2018-2023)</p>	<b>Résultat :</b> En 2020-2021, la valeur des revenus d'exportations annuels des entreprises participantes s'est accrue de 154 % et 4 des 22 projets ont présenté des résultats préliminaires.	Ce programme vise à combler l'écart de financement actuel entre le passage de la recherche agricole, agroalimentaire et agro-industrielle à la commercialisation et à aider l'industrie à atténuer les risques inhérents à l'expansion des produits, des processus, des services et des technologies. Ce programme aide les entreprises agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles à être novatrices et durables, et renforce leur capacité de soutenir la concurrence dans l'économie mondiale. ODD 2 : Faim « zéro » ODD 3 : Bonne santé et bien-être
Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025	Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur	Renforcer la capacité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de promouvoir l'innovation par la production et la commercialisation de nouvelles technologies.	<p><b>Indicateurs de rendement :</b> Le nombre de nouvelles technologies (produits, pratiques, processus et systèmes) qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont développés;</li> <li>• sont évalués dans des conditions de recherche;</li> <li>• sont démontrés à l'exploitation ou à l'usine;</li> </ul>	<p><b>Résultat :</b> Au 31 mars 2020, 868 nouvelles technologies avaient été développées.</p> <p>970 nouvelles technologies ont été évaluées dans des conditions de recherche.</p> <p>712 démonstrations de nouvelles technologies ont eu lieu à l'exploitation ou dans l'usine.</p>	L'action collective d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux contribue à la stabilité globale des milieux de travail agricoles et à leur capacité de soutenir un niveau élevé de production agricole. Cela comprend la prestation de



Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• atteignent la protection de la PI;</li> <li>• sont utilisés.</li> </ul> <p><b>Points de départ :</b></p> <p>Les points de départ pour l'exercice 2018-2019 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 475</li> <li>• 410</li> <li>• 219</li> <li>• 97</li> <li>• 213</li> </ul> <p><b>Cibles :</b></p> <p>Les objectifs cumulatifs à atteindre dans l'actuel cadre stratégique du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023)<sup>3</sup> sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 183</li> <li>• 735</li> <li>• 1 227</li> <li>• 72</li> <li>• 1 300</li> </ul> <p>La cible quinquennale pour le nombre de nouvelles technologies protégées par la PI</p>	<p>149 nouvelles technologies ont obtenu une protection des droits propriété intellectuelle (PI).</p> <p>540 nouvelles technologies ont été utilisées.</p> <p>(Les données déclarées par les provinces et les territoires accusent un retard d'un an).</p>	<p>programmes d'aide qui favorisent l'innovation par la production et la commercialisation de nouvelles technologies agricoles et agroalimentaires.</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p>

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			a été dépassée au cours de la première année de déclaration.		
Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025	Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur	Fournir un soutien en matière de programmes aux provinces et aux territoires dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de renforcer la capacité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels du Canada de promouvoir l'innovation en faisant connaître les nouveaux débouchés grâce à l'élaboration et à la diffusion du renseignement sur les marchés.	<b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de produits d'information et de renseignement sur les marchés créés, mis à jour ou diffusés par type d'industrie. <b>Point de départ :</b> 411 pour l'exercice 2018-2019 <b>Cible :</b> Objectif cumulatif de 2 073 pour 2022-2023 <sup>4</sup>	<b>Résultat :</b> Au 31 mars 2020, 1 353 produits d'information et de renseignements sur les marchés ont été créés, mis à jour ou diffusés. (Les données déclarées par les provinces et les territoires accusent un retard d'un an)	Les renseignements génériques et ciblés aident le secteur à évaluer les débouchés. La mise à profit des débouchés commerciaux, y compris ceux de grande valeur, est non seulement novatrice, mais encore nécessaire pour accroître la présence du secteur agricole et agroalimentaire du Canada sur les marchés nationaux et internationaux et pour consolider la position du Canada en tant que fournisseur agroalimentaire de choix. ODD 2 : Faim « zéro » ODD 8 : Travail décent et croissance économique

<sup>1</sup> En raison de la pandémie de COVID-19, AAC a annoncé la mise en place de programmes d'aide alimentaire d'urgence d'une valeur totale de 200 millions de dollars (100 millions de dollars en avril 2020 et 100 millions de dollars de plus, dont 65 millions de dollars seront distribués dans le cadre du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire en octobre 2020) et 50 millions de dollars seront affectés au Programme de récupération d'aliments excédentaires pour soutenir les Canadiens vulnérables en situation d'insécurité alimentaire en raison de la pandémie. Des indicateurs de rendement et des cibles supplémentaires ont été ajoutés pour Fonds des infrastructures alimentaires locales et le Programme de récupération d'aliments excédentaires pour refléter les objectifs particuliers du financement.

<sup>2</sup> En raison de la pandémie de COVID-19, AAC a annoncé la mise en place de programmes d'aide alimentaire d'urgence d'une valeur totale de 200 millions de dollars (100 millions de dollars en avril 2020 et 100 millions de dollars de plus, dont 65 millions de dollars seront distribués dans le cadre du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire en octobre 2020) et 50 millions de dollars seront affectés au Programme de récupération d'aliments excédentaires pour soutenir les Canadiens vulnérables en situation d'insécurité alimentaire en raison de la pandémie. Des indicateurs de rendement et des cibles supplémentaires ont été ajoutés pour Fonds des infrastructures alimentaires locales et le Programme de récupération d'aliments excédentaires pour refléter les objectifs particuliers du financement.

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
					<p><a href="#">3</a> Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les provinces et les territoires établissent des cibles annuelles et des cibles quinquennales. Les cibles annuelles ne peuvent pas être modifiées, mais les provinces et les territoires peuvent réviser tous les ans les cibles cumulatives fixées pour le 31 mars 2023. Les cibles quinquennales cumulatives ont été ajustées le 30 juin 2020 de : 1) 1 183 à 1 036&amp;nbsp;; 2) 735 à 806&amp;nbsp;; 3) 1 227 à 1 251&amp;nbsp;; 4) 72 à 149&amp;nbsp;; 5) 1 300 à 1 239.</p> <p><a href="#">4</a> Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les provinces et les territoires établissent des cibles annuelles et des cibles quinquennales. Les cibles annuelles ne peuvent pas être modifiées, mais les provinces et les territoires peuvent réviser tous les ans les cibles cumulatives fixées pour le 31 mars 2023. La cible quinquennale cumulative a été ajustée le 30 juin 2020 de 2 073 à 2 236.</p>

## 4. Rapport sur l'intégration du développement durable

La durabilité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire constitue un processus d'amélioration continue dans le domaine de l'utilisation et de la gestion responsables des ressources agricoles à chaque étape de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse des producteurs, des transformateurs ou des détaillants. L'agriculture durable contribue à la rentabilité du secteur en protégeant la capacité de production des sols, aujourd'hui et demain, et en réduisant les coûts d'exploitation grâce à une efficacité accrue. Elle rehausse aussi la réputation du secteur et des producteurs en tant que bons intendants des terres, tout en contribuant à la préservation de l'accès aux marchés existants et à l'ouverture de nouveaux débouchés, favorisant ainsi la croissance. De tels sont essentiels à la durabilité et à la compétitivité du secteur canadien de l'agriculture et appuient son importante contribution à l'économie canadienne.

Agriculture et Agroalimentaire Canada investit dans un secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire plus durable en appuyant l'innovation et les interventions à la ferme. Cela comprend, par exemple, le soutien à la réalisation à la ferme d'évaluations du risque pour l'environnement et l'offre de mesures incitatives aux producteurs pour la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques. Comme l'agriculture est une compétence partagée avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les programmes à la ferme reposent sur des partenariats et le partage des coûts entre les deux ordres de gouvernement, et leur exécution est assurée par des organismes provinciaux ou territoriaux.

Lancé le 1<sup>er</sup> avril 2018, le Partenariat canadien pour l'agriculture (le Partenariat) est un investissement quinquennal de trois milliards de dollars par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour aider le secteur agricole et agroalimentaire à assurer une innovation et une croissance continues ainsi qu'à traiter les questions environnementales prioritaires liées à l'eau, au sol, à l'air, à la biodiversité et aux changements climatiques. Dans le cadre du Partenariat, jusqu'à 436 millions de dollars sont mis à disposition pour des programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux qui visent à sensibiliser les producteurs aux risques environnementaux ainsi qu'à accélérer l'adoption de technologies et de pratiques à la ferme afin de réduire ces risques, notamment par une meilleure gestion et un meilleur emmagasinement du fumier, des pratiques d'agriculture de précision pour l'utilisation des engrais et des plans de gestion des éléments nutritifs. En plus du Partenariat, le Ministère finance des projets scientifiques courants axés sur l'environnement par l'intermédiaire de sa Direction générale des sciences et de la technologie, le tout contribuant à améliorer la performance environnementale du secteur.

Dans le cadre de son plan climatique renforcé intitulé *Un environnement sain et une économie saine*, le gouvernement du Canada investira également plus de 4 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour établir le Fonds des solutions climatiques naturelles et pour appuyer des activités visant à favoriser une économie plus résiliente et un avenir plus sain et plus vert.

Le Fonds des solutions climatiques naturelles comprend 185 millions de dollars qui sont destinés au [programme Solutions agricoles pour le climat](#), annoncé en mars 2021, qui, sur une période de dix ans, permettra de concevoir et de mettre en œuvre de meilleures pratiques agricoles afin d'accroître la quantité de carbone emmagasiné dans les terres agricoles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le programme Solutions agricoles pour le climat établira un réseau pancanadien de laboratoires vivants, soit des initiatives de collaboration régionale entre producteurs, scientifiques et d'autres intervenants visant à élaborer et diffuser des pratiques de gestion bénéfiques afin de séquestrer le carbone et d'offrir d'autres avantages pour l'environnement dans les paysages agricoles.

Tout spécialement, le budget de 2021, déposé le 19 avril 2021, comprenait l'annonce de fonds supplémentaires de 200 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour inaugurer des mesures de lutte contre les changements climatiques à la ferme dans le cadre de ce programme. Ces mesures cibleront des projets ayant pour but d'accélérer la réduction des

émissions en améliorant la gestion de l'azote, en favorisant l'adoption de cultures de couverture et en normalisant le pâturage en rotation.

Dans le plan climatique renforcé, le gouvernement investit également 165,7 millions de dollars sur sept ans dans une version améliorée du [Programme des technologies propres en agriculture](#) (TPA), qui aidera le secteur agricole à développer des technologies propres transformatrices et permettra aux agriculteurs d'adopter les technologies propres disponibles sur le marché. Dans le cadre de ce programme, 50 millions de dollars seront consacrés aux technologies de séchage du grain et 10 millions, à l'alimentation des fermes en énergie propre.

Le Canada établira également un objectif national de réduction des émissions provenant des engrais afin de réduire les émissions d'oxyde nitreux à 30 % sous les niveaux de 2020 d'ici 2030. Le gouvernement travaillera avec les fabricants d'engrais, les producteurs, les provinces et les territoires afin d'élaborer une approche permettant d'atteindre ce nouvel objectif.

Agriculture et Agroalimentaire Canada réalise et appuie des activités de recherche et de développement qui contribuent à la croissance durable du secteur. Cela comprend, par exemple, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources et des intrants (la terre, l'eau et les nutriments) par la mise au point de pratiques de gestion bénéfiques et de technologies agricoles de précision (par exemple, l'irrigation à débit variable, les systèmes d'alimentation robotisés). L'innovation et les programmes dirigés par le Ministère jouent un rôle de premier plan pour la conservation de l'eau, des sols et de la biodiversité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur. Certains investissements contribuent aux objectifs plus larges de croissance propre en proposant à d'autres secteurs des solutions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple en valorisant la biomasse agricole pour produire de l'électricité ou des carburants.

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la Stratégie fédérale de développement durable, au moyen du processus d'évaluation environnementale stratégique.

Pendant le cycle de déclaration de 2020-2021, Agriculture et Agroalimentaire Canada a tenu compte des effets environnementaux des initiatives assujetties à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes dans le cadre de ses processus décisionnels. Le Ministère applique systématiquement une évaluation environnementale stratégique aux propositions stratégiques qui sont présentées à la ministre ou au Cabinet pour approbation et qui pourraient avoir d'importants effets sur l'environnement, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Ce processus comprend généralement les trois étapes suivantes, appliquées progressivement, au besoin :

1. Examen initial : examen visant à déterminer s'il y a des effets environnementaux possibles concernant le projet ou si une évaluation menée antérieurement s'applique toujours.
2. Analyse préliminaire : évaluation visant à déterminer si des effets importants sur l'environnement, qu'ils soient positifs ou négatifs, découleraient de la mise en œuvre de la proposition.
3. Évaluation environnementale stratégique détaillée : analyse plus détaillée des effets environnementaux, y compris des mesures d'atténuation pouvant réduire ou éliminer les effets négatifs potentiels ou rehausser les bienfaits potentiels pour l'environnement.

Les analyses préliminaires et les évaluations environnementales stratégiques détaillées appliquées aux propositions de politiques, de plans ou de programmes comprennent une analyse des impacts de la proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et les cibles de la SFDD. Les résultats des évaluations ministérielles détaillées sont rendus publics pour les initiatives approuvées ou annoncées (veuillez consulter [l'évaluation environnementale stratégique](#)). L'objet de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux, y compris les impacts liés à

l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, de la politique, du plan ou du programme approuvé ont été correctement pris en considération durant le développement de la proposition et la prise de décisions.

En 2020-2021, Agriculture et Agroalimentaire Canada a respecté ses engagements concernant l'évaluation environnementale stratégique et a notamment :

- tenu à jour une base de données pour faire le suivi des évaluations environnementales stratégiques et simplifier la production de rapports à ce sujet;
- évalué les répercussions des propositions stratégiques soumises à la ministre ou au Cabinet sur les objectifs et les cibles de la SFDD. Les propositions du Ministère peuvent comporter des relations directes et indirectes avec un vaste éventail d'objectifs et de cibles de la SFDD. Par exemple, des programmes qui favorisent l'innovation et encouragent l'adoption de pratiques agricoles durables au niveau des exploitations agricoles et des paysages contribuent à la réalisation de l'objectif d'alimentation durable de la SFDD.

Des 27 examens initiaux réalisés, 16 propositions ont été jugées comme n'ayant pas d'effets environnementaux connexes ou comme des cas spéciaux selon la Directive du Cabinet, étant donné qu'elles avaient déjà été évaluées; 12 propositions nécessitaient une analyse préliminaire; et deux propositions justifiaient une évaluation environnementale stratégique détaillée.